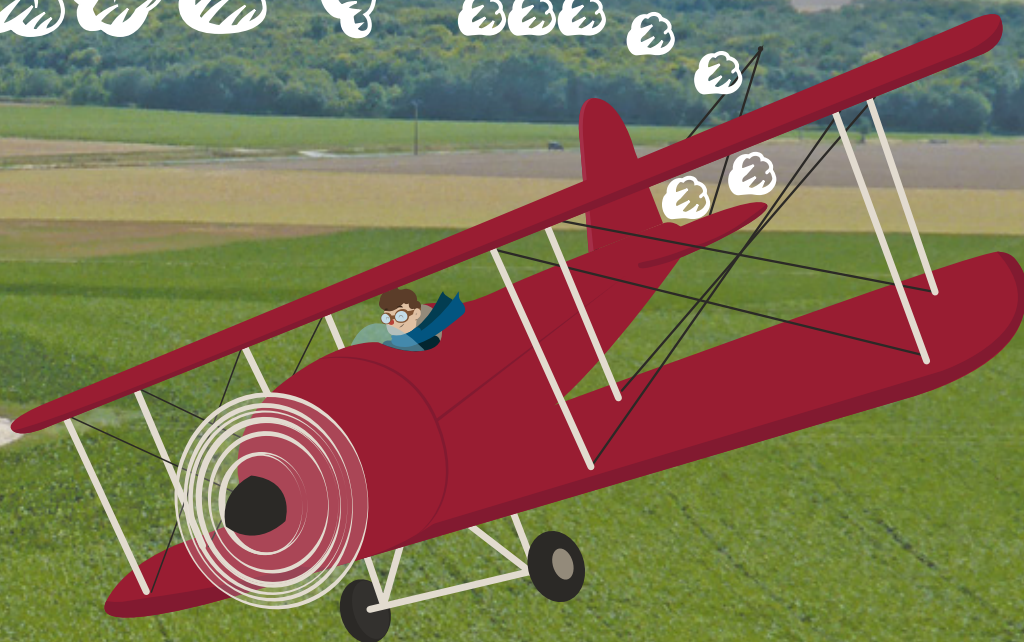


Le Brimontais

Un habitant informé est un habitant satisfait...



Brimont vu de la Base

10

Janvier
2019

Délibérations

Articles

Infos Diverses

Associations

Un Calendrier 2019 avec les manifestations de la commune vous attend en dernière page et est prêt à être découpé pour trouver sa place sur la porte de votre frigo. Prenez part à la vie du village en y participant !

Noël des enfants 16/12



Un Noël des enfants placé sous le signe de la magie cette année !

Après une arrivée très remarquée et remarquable du Père Noël en «tracto-luge», direction la salle des fêtes pour assister au spectacle de *Rafaël le Magicien*.

Un vrai moment d'humour et de magie dont le public a bien profité tout en étant acteur de certains tours.

Un goûter ainsi qu'une distribution de paquets de chocolats par le père Noël ont achevé cette sympathique après-midi. Merci à la Brimontaise pour l'organisation.



Marché de Noël 18/11



Le marché de Noël a permis aux promeneurs de faire des amplettes en vue des fêtes de fin d'année.

Un verre de vin chaud était offert par la Brimontaise à l'entrée... une délicate attention de saison, fortement appréciée !

Sous le chapiteau, on pouvait trouver différents produits gastronomiques. On pouvait également y manger des huîtres ou déguster du champagne.

Avis aux amateurs pour l'année prochaine, un rendez-vous à ne pas manquer !

Sommaire

Le Brimontais



- P 4 Le mot du Maire
- P 5 Délibérations
- P 8 Article Sécurité
- P 9 Qui a mis l'église au milieu du village ?
- P 10 Téléthon 2018
- P 12 Centenaire de l'Armistice
- P 14 Infos diverses
- P 18 Association Les Bricour's
- P 20/21 Déchetterie et Collecte
- P 22 Infos pratiques et Agenda
- P 23/24 Calendrier 2019

Le mot

du maire

Le Briennetais

Madame, Monsieur,

Voici une nouvelle année qui se présente. A chacun d'entre vous je souhaite beaucoup de bonheur, de joie et santé. Que la réussite de vos projets soit au rendez-vous !

Depuis mon dernier mot, rien de particulier sur l'avancement des travaux de voirie à réaliser en 2019 si ce n'est que j'ai à nouveau demandé à la Communauté Urbaine de réaliser la mise en sécurité de la rue Pasteur par l'installation d'écluses.

Je regrette l'incivilité de propriétaires de chiens qui laissent leur animal déposer leurs excréments sur les trottoirs. La mairie ne peut malheureusement pas être derrière chaque personne pour empêcher ces agissements plus que regrettables. Je demande donc aux maîtres de respecter notre environnement.

Pour ce qui est de notre corps de sapeurs-pompiers, vous avez sans doute remarqué que, malgré mes appels, personne n'a répondu présent pour s'investir dans cette noble tâche, celle de se mettre au service des autres et au secours des populations. Nous avons un beau local adapté et dédié uniquement à l'activité pompiers. Il serait regrettable qu'il ne soit plus utilisé à cet usage et qu'en plus le choix soit fait par la communauté urbaine de construire un nouveau bâtiment dans un autre village. Mais que voulez-vous : pas de pompiers pas de caserne, voilà ce que je risque malheureusement d'entendre.

Cette année passée, nous avons encore pu apprécier les décorations de Noël et l'embellissement floral de notre village. Nous devons dire un grand merci à ces quelques personnes qui s'investissent pour ce qui fait notre admiration. Mais, oui mais, il faut les encourager en venant les aider. Il ne faudrait pas que la lassitude les gagne, qu'elles puissent continuer leur action.

En espérant que cet appel recevra un écho favorable, je vous adresse l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean-Pierre Desplanques

SÉANCE DU 20/11/2018

Présents : Mesdames, Mademoiselle et Messieurs Jean-Pierre DESPLANQUES, Valérie CHENIVESSE, Gilles DROCOURT, André JACOB, Nadine GAYET, Jocelyne HOTTE, Pierre FORTANE, Frédéric BLONDIAUX, François-Xavier HOTTE.

Absents excusés : Brice GOURNAY, Lydia MINIER.

Procurations : Néant.

Secrétaire de séance : Frédéric BLONDIAUX

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ **DELIBERATION** N° 20-11-2018 ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Approbation rapport de la CLETC

Considérant que tout transfert de compétences entre communes membres de la CUGR entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la CUGR et les Communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide

D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, réunie le 12 septembre 2018, ainsi que les ajustements des attributions de compensation en découlant.

D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 visé dans le rapport de la CLETC du 12 septembre 2018.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ **DELIBERATION** N° 21-11-2018 ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Délibération Budgétaire Modificative N°1/2018

Les membres réunis du Conseil Municipal, sur la proposition de Monsieur le maire, décide d'opérer les modifications budgétaires 2018 suivantes :

Dépenses de fonctionnement	011	615221	Bâtiments publics	- 1 734.00
	023	023	Virement en recettes d'investissement	+ 1 734.00
Recettes d'investissement	021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 1 734.00
Dépenses d'investissement	21	21578	Opération 10027 – Services techniques	+ 1700.00
	16	1641	ONA – Emprunts	+ 34.00

Dit que les crédits seront portés au budget primitif 2018,

Charge le Maire de réaliser toutes les démarches légales, administratives et comptables découlant de cette décision.

ARTICLE

Sécurité

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

JNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23



VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :



www.interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris

@Place_Beauvau

www.facebook.com/ministere.interieur



© M1-S&G/COM/MAJ 2016 - Photo © SIRRA Gendarmerie / France Bleu - DCOM - Photo.com - 600 16 37568 - Page 11 000 000 ex.



Contre les cambriolages, les bons réflexes !



AU QUOTIDIEN

PROTÉGÉZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.



Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.



AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



- Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même.
- Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?

Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet :

- Si vous habitez Paris ou la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur www.prefecturedepolice.paris > Rubrique Vous aider
- Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne, rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr > Rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques



Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

ARTICLE

Qui a mis **l'église** au milieu du village ?



La place de l'église : une valeur sûre pour se donner un rendez-vous dans un lieu inconnu. Il suffit de repérer le clocher pour arriver au coeur du village. D'où vient cette organisation des campagnes françaises ?

Remontons au Moyen Age, après l'an mil. À cette époque, l'église est au coeur de la société, au centre du village et de son terroir. Contrôlée par le diocèse et gérée par un curé, la paroisse dirige le culte, assure le baptême, l'eucharistie et l'inhumation des morts. A l'échelle d'un territoire, elle relève la dîme, à l'origine une redevance du dixième d'un gain ou d'une récolte, pour financer le culte et l'attribution des lieux de sépulture. À ses côtés apparaît le cimetière chrétien, qui signe la disparition progressive des sépultures dispersées. Zone franche et protégée, il bénéficie d'une immunité : certains s'y réfugient, d'autres y organisent fêtes et marchés.

Contrairement à son homologue contemporain, le cimetière médiéval voit les vivants et les morts cohabiter. Un lieu de vie, à proximité duquel les vivants souhaitent s'installer. C'est ainsi que des personnes se regroupent autour des églises et de leur cimetière. Dans certains secteurs où le réseau de paroisses est moins important, des hameaux se dotent d'églises non officielles, nommées chapelles, qui polarisent, elles aussi, l'habitat.

Certaines deviennent des paroisses reconnues par l'Église, d'autres non. Mais si l'église a joué un rôle prédominant dans l'organisation de nos villages, son influence n'est pas sans partage. Pour preuve, la formation de villages médiévaux autour de châteaux.

Source : magazine « ça m'intéresse » n°21, février-avril 2018.

TELETHON

2018



LE TELETHON EN QUELQUES MOTS

Origine du TELETHON

Ce concept nous est arrivé tout droit des Etats-Unis, où il y est apparu dans les années 1950 pour apporter une aide à des malades atteints d'infirmités motrices cérébrales.

1986 : la naissance du Téléthon

C'est à l'initiative de deux pères dont les fils sont atteints de myopathie, Bernard Barataud (Président de l'AFM) et Pierre Birambeau (directeur du développement) que le Téléthon voit le jour.

Des dons pourquoi faire ?

Ces dons permettent d'aider à financer les projets de recherches pour les maladies génétiques neuromusculaires comme la myopathie, mais aussi pour des maladies génétiques rares, qui sont donc moins connues. Ces maladies touchent aussi bien les adultes que les enfants. Elles touchent les nerfs et les muscles et entraînent une perte de la mobilité. La recherche coûte énormément. L'argent permet aussi d'aider les malades et leurs familles.

1987 : le premier Téléthon

Le premier Téléthon est lancé le vendredi 4 décembre à 20h30 sur Antenne 2 en direct des studios de Radio France. Pendant 28 heures non-stop, Michel Drucker, Claude Sérillon, Gérard Holtz et Jacques Chancel se relaient à l'antenne avec comme parrain Jerry Lewis. Le premier téléthon permet de collecter 194 491 250 francs soit 29 650 000 €.

2006 : année record

En 2006 le TELETHON parrainé par Gérard JUGNOT et Thierry LHERMITTE collecte la somme record de 106 696 532 €.

Cette année encore, les communes de Brimont et notre voisine COURCY se sont associées pour participer à cette immense élan de générosité.

Afin de collecter un maximum de dons, elles ont organisé plusieurs manifestations:

Le Vendredi 7 décembre :

- Loto à Courcy

Samedi 8 décembre :

- Ballade avec les marcheurs de Courcy
- Concours de Belote à Brimont
- Challenge de lutte Jean Guillaume à Courcy

Le concours de belote organisé par la Brimontaise a réuni 23 équipes.

Pendant que les amateurs de belote s'affrontaient sur les tapis verts, Monsieur Georges MARETTE de la coordination Téléthon Marne Ouest est venu remercier tous les organisateurs et bénévoles de Brimont pour leurs implications dans cette noble cause. Cette manifestation a récolté 429 €.

Les élèves de l'école de Brimont, sous l'impulsion de leurs institutrices, n'ont pas été en reste, grâce à la vente de beignets, ils ont récolté 113 €.

Remercions les communes de Brimont et de Courcy, qui ont permis de collecter la somme de **5888€**.



La présidente de la Brimontaise et M. Marette de la coordination de Marne Ouest



CENTENAIRE

DE L'ARMISTICE



Rappel historique :

L'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5h15 marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne.

Le cessez-le-feu est effectif à 11 heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons, et annonçant la fin d'une guerre qui a fait pour l'ensemble des belligérants plus de 18,6 millions de morts, d'invalides et de mutilés, dont 8 millions de civils. Les représentants allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé provenant du train d'état-major du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

Plus tard, le 28 juin 1919, à Versailles, est signé le traité de paix, qui met réellement fin à l'état de guerre.



Photo ci-contre :

Le 11 novembre 1918 vers 5 h 30 du matin, juste après la signature du traité, à la sortie du « wagon de l'Armistice » : de gauche à droite au premier plan, l'Amiral britannique Hope, le général Weygand, l'amiral britannique Wemyss, le maréchal Foch (avec une canne et un képi) et le capitaine de la Royal Navy, Marriott.

Le Conseil Municipal de Brimont a commémoré, le dimanche 11 novembre 2018, le centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale :

A 11 heures, Les habitants de Brimont se sont rassemblés sur la place de la mairie avant de suivre les porte-drapeaux jusqu'au cimetière pour un moment de recueillement sur les tombes des victimes de guerre.

Le cortège s'est ensuite rendu devant le monument aux morts pour y déposer une gerbe de fleurs, où le maire, Jean-Pierre Desplanques a tenu un discours commémoratif.

Maxime Bagnet a salué la mémoire des soldats et des civils tués pendant la guerre.

Pour évoquer tous ces malheureux que la guerre a fauchés, Roxane, une élève de collège nous a relaté le destin d'Albert Robert Maurois, soldat de 2^{ème} classe au 132^{ème} régiment d'Infanterie, mort pour la France le 22 août 1914.

Puis les enfants du village, écoliers et collégiens, ont chanté la Marseillaise au pied du monument aux morts.

La cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur à la salle socio-éducative.



Spécial bulletin municipal

Octobre 2018

ASSOCIATION DES
MAIRES
& PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉS DE LA
MARNE

Petite succession ? Une attestation des héritiers eux-mêmes

L'attestation des héritiers est un document permettant d'attester de sa qualité d'héritier. Il est établi par les héritiers concernés et a vocation à remplacer le "certificat d'hérédité" délivré autrefois par certaines mairies.

A quoi sert l'attestation des héritiers ?

L'attestation des héritiers permet à son porteur :

- d'obtenir, sur présentation des factures, du bon de commande des obsèques ou des avis d'imposition, le débit sur les comptes du défunt (dans la limite de leurs soldes créditeurs), des sommes nécessaires au paiement de tout ou partie :
 - des frais funéraires et de dernière maladie
 - des impôts dus par le défunt
 - des loyers et autres dettes successorales urgentes
- d'obtenir la clôture des comptes du défunt et le versement des sommes y figurant.

Le montant total des sommes pouvant être obtenues pour chacune de ses deux actions est limité à environ 5 000 euros.

Ce montant est révisé chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Comment établir l'attestation des héritiers ?

Le document rédigé par les héritiers eux-mêmes doit préciser :

- qu'il n'existe pas de testament, pas de contrat de mariage et pas d'autres héritiers que les signataires de l'attestation
- qu'ils autorisent le porteur de l'attestation à percevoir au nom de l'ensemble des héritiers les sommes figurant sur les comptes du défunt ou à clôturer ces comptes
- qu'il n'y a ni procès, ni contestation en cours concernant la qualité d'héritier ou la composition de la succession
- si la demande consiste à clôturer les comptes, que la succession ne comporte aucun bien immobilier.

Il est inutile de se rendre en mairie. Cette dernière n'est pas habilitée pour établir ou contrôler l'attestation. Sa rédaction est faite sous la seule responsabilité des signataires.

Il doit être signé par l'ensemble des héritiers.

Comment utiliser l'attestation des héritiers ?

Le porteur de l'attestation, autorisé par les héritiers à agir en leur nom, doit se rendre dans l'établissement bancaire détenteur des comptes et remettre le document.

Il doit également présenter :

- son extrait d'acte de naissance, ainsi de celui de tous les signataires de l'attestation
- un extrait d'acte de naissance et une copie intégrale de l'acte de décès du défunt
- s'il existe, un extrait de l'acte de mariage du défunt
- un certificat d'absence d'inscription de dispositions de dernières volontés.

Ce certificat peut être obtenu auprès du fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV) : www.adsn.notaires.fr

Le coût d'une interrogation du fichier est de 15 € (hors taxes)

Le recours à un notaire

Dans l'attestation, aucun héritier ne doit être omis : le conjoint légalement marié, les enfants reconnus ou adoptés, et s'il y a lieu les petits-enfants, parents, frères et sœurs, légataires particuliers ou universels, etc.

En cas de doute, ou de situation complexe, il peut être prudent de contacter, non pas la mairie, mais un notaire qui est compétent pour établir un **certificat de notoriété** après avoir effectué les recherches nécessaires.

Pour les successions supérieures à 5 000 € le recours au notaire est indispensable.



La Boussole des Jeunes te permet d'accéder en quelques clics à tous les services et dispositifs qui sont là pour t'aider !

TU AS ENTRE 16 ET 30 ANS

Tu cherches un emploi, une formation ou juste une info. Tu as besoin de soutien dans le financement de tes études, de ton permis ou de tes frais de santé...

Tu ne le sais pas mais il y a près de chez toi, une multitude de services et de dispositifs que tu peux mobiliser !



Connecte-toi sur

boussole.jeunes.gouv.fr !



COMMENT ÇA MARCHE

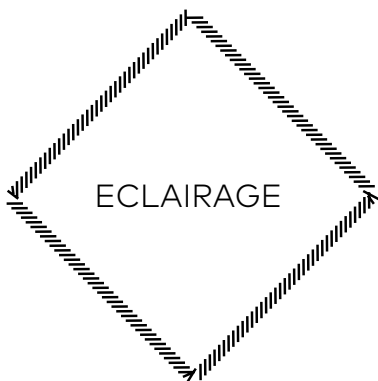
Sur le site, indique où tu habites et précise ton besoin et ta situation.

La Boussole t'affiche alors tous les services qui peuvent t'intéresser et que tu peux facilement solliciter !

Un professionnel te recontacte par mail ou par téléphone et t'aide à concrétiser ta démarche pour de vrai !



Pour la jeunesse et l'engagement



La communauté du Grand Reims, qui a la compétence de l'éclairage public sur notre commune, changera toutes les lampes (ballon fluo) des anciens lampadaires, essentiellement dans le lotissement.

Cette opération est en cours de programmation et sera réalisée en une seule fois

Pour votre information les lampes grillées avant ce chantier ne seront pas remplacées.

Infos

Diverses



Depuis le 15 janvier 2019, le bureau de poste de Courcy est fermé.

Désormais, vous retrouverez ces services à La Poste Agence Communale, 5 place de la Mairie à Courcy.

Les horaires sont les suivants

Lundi et Vendredi : 9h30-12h00

Mardi et Jeudi : 16h30-19h00

Mercredi : 14h00-16h30



Depuis la reprise de la compétence eau/assainissement par le Grand Reims, la société SUEZ est chargée par la Communauté Urbaine du Grand Reims d'assurer la facturation eau/assainissement sur des communes du territoire du Nord Rémois dont la nôtre.

16

**le Bri
mon
tais** Or, La société SUEZ n'a toujours pas réalisé la facturation de la partie « assainissement », malgré nos demandes réitérées auprès de la Communauté Urbaine.

En cette première quinzaine de janvier 2019, la Présidente du Grand Reims, nous a communiqué copie du courrier qu'elle a adressé au Directeur de SUEZ EAU France. Elle demande des engagements pour régulariser au plus tôt cette situation. Il est demandé à la société SUEZ de mettre en place des aménagements pour limiter l'impact sur les usagers par l'octroi de facilités de paiement permettant de régler ces sommes importantes.

Madame la présidente, demande également qu'à minima « un courrier d'excuses et d'explications soit adressé » par les soins de SUEZ aux usagers qui recevront leur facture.

En effet, nous attirons votre attention sur le fait que les factures reçues jusqu'à aujourd'hui ne concernaient que le paiement de la partie « consommation eau potable » et qu'elles seront donc complétées par les factures à venir pour la partie « assainissement ».



Dans le cadre de la sécurisation de la rue Pasteur des installations « type chicane » et une plateforme rehaussée seront installées dans cette rue.

La plateforme rehaussée de largeur 4m (type dos d'âne) sera implantée à l'entrée du village (via la D30) repère **1**

Entre les repères **2** et **3**, 2 chicanes seront implantées.

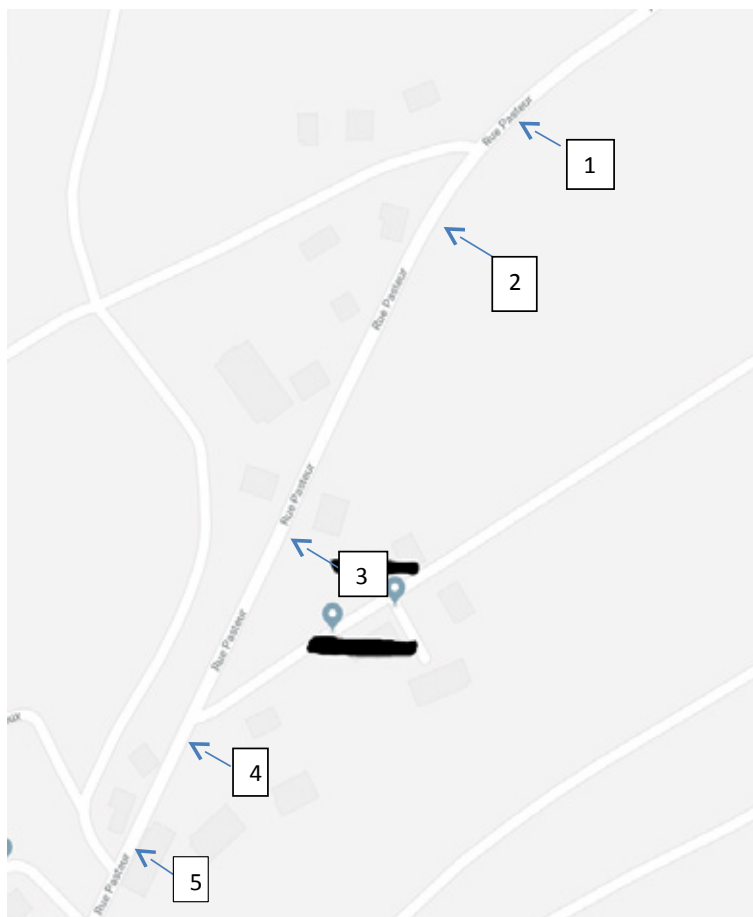


Entre les repères **4** et **5**, une chicane avec des places de stationnements.



Pendant une période d'essai, des plots en plastique (sauf pour le dos d'âne) seront installés afin d'affiner l'implantation exacte de tous ces dispositifs.

Les travaux seront réalisés par le Grand Reims qui a la compétence voirie.



Association

Les Bricour's



En septembre dernier, dans la dernière édition du Brimontais, nous vous annonçons la création de l'association LES BRICOUR'S, association des enfants de Brimont et Courcy, lancée par les parents d'élèves des écoles maternelle et primaires.

Les débuts sont très encourageants puisque pour cette première année, 48 familles ont adhéré à l'association, ce qui représente 90 enfants !

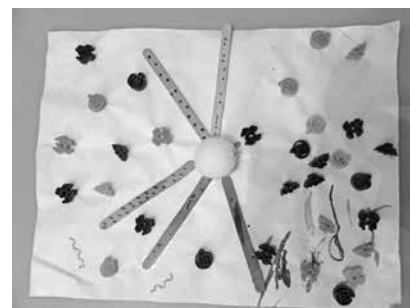
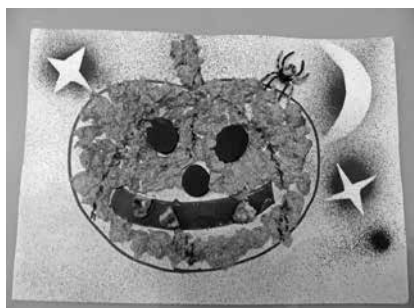
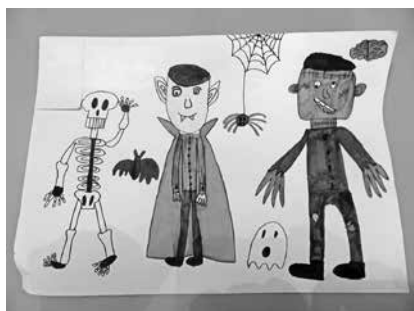
En octobre, enfants, parents, enseignants et ATSEM ont tout d'abord voté pour leur logo préféré. Ainsi, voici le logo devenu officiellement l'emblème de notre association, fièrement représentée par les 2 petites mascottes dénommées :

BRI et COUR



Juste avant les vacances de la Toussaint, LES BRICOUR'S ont ensuite lancé un concours de dessins sur le thème d'Halloween. Les enfants de maternelle et primaire qui le souhaitaient ont pu profiter des vacances pour nous concocter leur plus belle création. Et à la rentrée, les dessins rendus anonymes ont fait l'objet d'un vote : les enseignants de maternelle ont en effet voté pour leurs 3 dessins préférés, tandis que les enfants de primaire ont voté pour les dessins des enfants de maternelle !

Bravo aux 2 gagnants (Ilan pour la maternelle et Léonie pour la primaire) qui ont reçu chacun une carte cadeau FNAC et un livre. En 2^{èmes} et 3^{èmes} places, Louis et Pierre (en maternelle) et Léa et Alice (en primaire) se sont également vus remettre un livre. Et parce que l'important est de participer, l'ensemble des enfants a reçu un petit sachet de bonbons. Merci à tous les enfants pour leur participation !



Pour préparer les fêtes de fin d'année, LES BRICOUR'S ont ensuite proposé sur novembre/décembre une vente de jouets et objets puériculture, en association avec la société MUM AND THE GANG. L'ensemble des bénéfices de cette vente a été reversé à l'association LES BRICOUR'S.

Et à présent, les enfants peuvent préparer leurs déguisements puisque BRI et COUR sont en train de leur organiser une après-midi ludique à cette occasion à la fin du mois de mars !

Parallèlement, en lien avec l'équipe enseignante, les BRICOUR'S s'atèlent déjà aux préparatifs de la fête des écoles qui aura lieu en juin !

Pour suivre nos aventures, rendez-vous sur notre page **Facebook «LES BRICOUR'S»**. A bientôt !

Pour contacter Amélie, Hanane et Delphine : lesbricours@gmail.com

Déchetterie et collecte

REPORT DE COLLECTE 2019

Aucun report prévu

RAPPEL

Collecte ordures ménagères le lundi
Collecte déchets recyclable + bac papier le jeudi

SORTIR LES BACS LA VEILLE AU SOIR

Pour les particuliers

L'accès aux 10 déchèteries est gratuit et réservé aux titulaires de la vignette d'accès.

Le haut de quai est accessible aux véhicules de moins de 3,5 tonnes.

Heure limite d'accès l'après-midi l'après-midi : 17h45

Le volume de déposé est limité à 1m³ par jour par déchèterie, 250kg pour les gravats

Il est interdit de fouiller dans les bennes et de récupérer des déchets

Tous les usagers doivent respecter le règlement intérieur des déchèteries

Pour les professionnels

L'accès aux 10 déchèteries est payant. Pour connaître des conditions d'accès, nous vous invitons à contacter le 03 26 05 40 78.

Source : Le Grand Reims

www.grandreims.fr

DECHETTERIE DE BRIMONT HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h/13h

Mercredi et jeudi : 9h/12h et 14h/18h

Vendredi et samedi : 14h/18h

Fermé les jours fériés y compris le Lundi de pentecôte

DOCUMENTS OFFICIELS DU GRAND REIMS EN PAGE JOINTE,

AVEC NOTAMMENT, LES HORAIRES DE
10 DÉCHETTERIES AUXQUELLES NOUS
AVONS DROIT SI NOUS DISPOSONS DE LA
VIGNETTE



Alors que nous disposons d'une déchetterie à quelques centaines de mètres de chez nous et que la collecte des déchets est hebdomadaire, voilà ce que nous trouvons de manière récurrente près de la benne à verre...

Un peu de civisme et de respect... le verre dans la benne à verre et les packs de bière en cartons dans la poubelle jaune

UTILISATEURS PARTICULIERS

L'accès est gratuit. Les véhicules utilisés doivent être identifiés par une vignette.

Les usagers enregistrés peuvent accéder aux 10 déchetteries suivantes : BAZANCOURT, BEINE NAUROY, BRIMONT, HERMONVILLE, PONTFAVERGER, RILLY-LA-MONTAGNE, VAUDESINCOURT, VILLERS MARMERY, WARMERVILLE et WITRY LES REIMS.

UTILISATEURS PROFESSIONNELS

L'accès est payant. Un badge à code-barres est obligatoire. Pour connaître les conditions d'obtention du badge, nous vous invitons à nous contacter au 03 26 05 40 78.

BON À SAVOIR

- Le quai est accessible aux véhicules avec remorque de moins de 3,5 tonnes.
- Le volume déposé est limité à 1 m³ par jour par déchèterie, 250 kg pour les gravats.
- Il est interdit de fouiller dans les bennes ou de récupérer des déchets.

Tous les usagers doivent respecter le règlement intérieur de la déchetterie.

La collectivité se réserve le droit d'interdire l'accès définitif ou temporaire des déchetteries à :

- tout contrevenant au règlement intérieur,
- tout particulier ne disposant pas de la vignette déchetterie,
- tout professionnel ne disposant pas du badge à code-barres.

Déchets acceptés

DÉCHETS À DÉPOSER DANS LES BENNES



DÉCHETS À PRÉSENTER AU GARDIEN



• Déchets de soins sur inscription uniquement.

SONT REFUSÉS

- L'amiante,
- Les médicaments périmés,
- Les munitions, feux d'artifices et fusées de détresse,
- Les déchets ménagers,
- Les pneus.

Informations
03 26 05 40 78
www.grandreims.fr

Les déchetteries Guide Pratique



GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

www.grandreims.fr



Demande de vignette d'accès aux déchetteries à titre particulier

Pour obtenir votre vignette déchetterie :

1. Complétez lisiblement le formulaire de demande.
2. Joignez les documents suivants :
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
 - Copie des cartes grises des véhicules utilisés ;
 - Pour un renouvellement, joindre également l'ancienne vignette/ carte originale.
3. Envoyez votre dossier (veillez à suffisamment l'affranchir) à l'adresse suivante : Grand Reims, Pôle Déchets Est, CS80036, 51722 REIMS CEDEX.

Nom / Prénom.....

N° / Rue.....

Commune.....

Tél. fixe.....

Tél. portable.....

Courriel.....

Nombre de personnes au foyer.....

Véhicules utilisés pour vous rendre en déchetterie :

• Véhicule 1, indiquez le modèle.....

Immatriculation.....

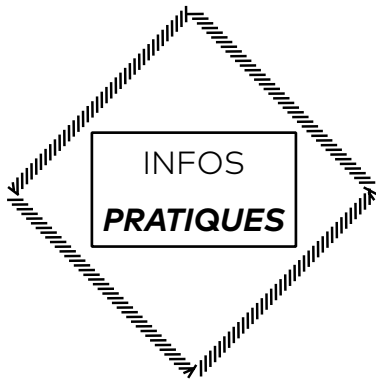
• Véhicule 2, indiquez le modèle.....

Immatriculation.....

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BAZANCOURT [Face à la sucrerie]		14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h
BEINE NAUROY [Rte de Nogent]		9 h - 12 h	14 h - 18 h		9 h - 12 h	14 h - 18 h
BRIMONT [RD 996]	9 h - 13 h		9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h
HERMONVILLE [Route de Villers]		9 h - 12 h 14 h - 18 h	14 h - 18 h	9 h - 13 h	9 h - 13 h 14 h - 18 h	9 h - 13 h 14 h - 18 h
PONTFAVERGER [Rte de Bétheniville]	14 h - 18 h	9 h - 12 h		14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
RILLY LA MONTAGNE [Face au collège]	9 h - 12 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h
VAUDESINCOURT [Lieu-dit La Forêt]		14 h - 18 h				9 h - 12 h
VILLERS MARMERY [Rte des Petites Loges]	14 h - 18 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
WARMERVILLE [Rte du Mesnil]	ÉTÉ 14 h - 18 h HIVER 13 h - 17 h	9 h - 12 h	ÉTÉ 14 h - 18 h HIVER 13 h - 17 h	ÉTÉ 14 h - 18 h HIVER 13 h - 17 h	9 h - 12 h	ÉTÉ 14 h - 18 h HIVER 13 h - 17 h
WITRY LES REIMS [Rte de Fresne]	14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h 13 h 30 - 18 h	9 h - 12 h 30 13 h - 18 h



- Heure limite d'accès l'après-midi : 17 h 45
- Fermeture les jours fériés
- Fermeture à 16 h 00 les 24 et 31 décembre
- Déchets Électriques et Électroniques acceptés tous les jours



MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi de 12h30 à 13h30

Mercredi de 19h à 20h
(permanence des élus)

Vendredi de 14h à 15h

03 26 49 65 43

mairie.brimont@wanadoo.fr

www.brimont.fr

ECOLE

Elémentaire Brimont

03 26 49 62 46

Maternelle Courcy

03 26 49 62 91

Elementaire Courcy

03 26 49 63 00

GENDARMERIE

Witry-lès-Reims

03 26 07 17 11

MESSE

A l'église de Brimont

Samedi 19 janvier à 18h30

Dimanche 21 avril à 10h30

Samedi 11 mai à 18h30

Dimanche 30 juin à 10h30

PRESBYTERE

2, place de l'église

51220 Merfy

03 26 03 10 20

Père Cyril Goglin

WWW.BRIMONT.FR

Retrouvez les actualités,
agendas et autres informations
sur notre site internet!



**14
AVR**

14 AVRIL
BROCANTE

**4-5-6
MAI**

4-5 ET 6 MAI
FÊTE PATRONALE

**8
MAI**

8 MAI
CONCOURS DE PÉTANQUE

**13-14
JUIL**

13-14 JUILLET
FÊTE NATIONALE (Feu d'artifice, concours de pétanque)

OCT

COURANT OCTOBRE (DATE NON DÉFINIE)
LOTO

**17
NOV**

17 NOVEMBRE
MARCHÉ DE NOËL

**7
DEC**

7 DÉCEMBRE
TÉLÉTHON

**15
DEC**

15 DÉCEMBRE
NOËL DES ENFANTS

Le Brimontais / Agenda 2019



Juillet

L 1	St Thierry
M 2	St Martin ● 27
M 3	St Thomas
J 4	St Florent
V 5	St Antoine
S 6	St Marcellin
D 7	St Raoul
L 8	St Thibaut
M 9	St Armande ☽ 28
M 10	St Ulrich
J 11	St Benoît
V 12	St Olivier
S 13	St Henri, Jœl
D 14	Fête Nationale 4
L 15	St Bonard
M 16	N.D. du Mt Carmel ○ 29
M 17	St Charlot
J 18	St Frédéric
V 19	St Arsène
S 20	St Morina
D 21	St Victor
L 22	St Marie-Macdeleine
M 23	St Brigitte
M 24	St Christine 30
J 25	St Jacques ☾
V 26	St Anne / St Joachim
S 27	St Nohaldie
D 28	St Samson
L 29	St Marine
M 30	St Julienne 34
M 31	St Jacques de Loyola

Août

J 1	St Alphonse ●
V 2	St Julien Eymard
S 3	St Lydie
D 4	St Jean-Marie Vianney
L 5	St Abel
M 6	Transfiguration 32
M 7	St Godeau ☽
J 8	St Dominique
V 9	St Amour
S 10	St Laurent
D 11	St Clément
L 12	St Chrétien
M 13	St Hippolyte
M 14	St Évarist
J 15	Assomption ○
V 16	St Armel
S 17	St Hyacinthe
D 18	St Hélène
L 19	St Jean-Eudes
M 20	St Bernard
M 21	St Christophe 34
J 22	St Fabrice
V 23	St Rose de Lima ☾
S 24	St Barthélémy
D 25	St Louis
L 26	St Nohacha
M 27	St Monique 35
M 28	St Augustin
J 29	St Sabine
V 30	St Fiacre ●
S 31	St Amand

Septembre

D 1	St Gilles
L 2	St Hygide
M 3	St Grégoire
M 4	St Roch 36
J 5	St Basile
V 6	St Bernard ☽
S 7	St Remi
D 8	Nativité de Marie / St Adrien
L 9	St Alain
M 10	St Inés
M 11	St Adelph
J 12	St Apollinaire
V 13	St Arme
S 14	La Sainte Croix ○
D 15	St Rado
L 16	St Edith
M 17	St Renard 38
M 18	St Nodège
J 19	St Emile
V 20	St Davy
S 21	St Mathieu
D 22	St Maurice ☾
L 23	AUTOMNE / St Constant
M 24	St Théo
M 25	St Hermann 39
J 26	St Céline Damien
V 27	St Vincent de Paul
S 28	St Venceslas ●
D 29	St Michel
L 30	St Jérôme

Octobre

M 1	St Thérese de L'Enfant Jésus
M 2	St Léger 40
J 3	St Gérard
V 4	St François d'Assise
S 5	St Fleur ☽
D 6	F. des Gds-Pères / St Bruno
L 7	St Serge
M 8	St Pothé
M 9	St Denis 44
J 10	St Gildard
V 11	St Firmin
S 12	St Wilfrid
D 13	St Gerand ○
L 14	St Juste
M 15	St Thérese d'Avila 42
M 16	St Edmige
J 17	St Baudouin
V 18	St Luc
S 19	St René
D 20	St Adeline
L 21	St Céline ☾
M 22	St Floide 43
M 23	St Jean de Capistran
J 24	St Florentin
V 25	St Cécile
S 26	St Dimitri
D 27	St Emeline
L 28	St Simon, Jude ●
M 29	St Narcisse 44
M 30	St Barvenu
J 31	St Quentin

Novembre

V 1	Toussaint
S 2	Jour des défunts
D 3	St Hubert
L 4	St Charles ☽
M 5	St Sylvie 45
M 6	St Bertille
J 7	St Corne
V 8	St Geoffroy
S 9	St Théodore
D 10	St Léon
L 11	Armistice 1918
M 12	St Christian ○
M 13	St Bice 46
J 14	St Sionne
V 15	St Albert
S 16	St Marguerite
D 17	St Elisabeth 5
L 18	St Aude
M 19	St Rangy ☾
M 20	St Edmond 47
J 21	St Rufus
V 22	St Cécile
S 23	St Clément
D 24	Christ Roi / St Flora
L 25	St Catherine
M 26	St Delphine ● 48
M 27	St Séverin
J 28	St Jacques de la Marche
V 29	St Saturnin
S 30	St André

Décembre

D 1	Avent / St Renée
L 2	St Viviane
M 3	St François-Xavier 49
M 4	St Barbara ☽
J 5	St Gérard
V 6	St Nicolas
S 7	St Ambroise
D 8	Immaculée Conception 6
L 9	St Pierre Fourier
M 10	St Romaric
M 11	St Daniel 50
J 12	St J.-F. de Chantal ○
V 13	St Lucie
S 14	St Odile
D 15	St Nino 7
L 16	St Alice
M 17	St Geoff
M 18	St Gélien
J 19	St Urbain ☾
V 20	St Théophile
S 21	St Pierre-Canisius
D 22	HIVER / St François-Xavier
L 23	St Armand
M 24	St Adèle 52
M 25	Noël
J 26	St Etienne ●
V 27	St Jean l'Évangéliste
S 28	St Innocents
D 29	St David
L 30	St Roger
M 31	St Sylvester

Janvier

M 1	Jour de l'An 4
J 2	St Basile
V 3	St Geneviève ☽
S 4	St Odion
D 5	St Edouard
L 6	Épiphanie / St Melaine
M 7	St Raymond
M 8	St Lucien 2
J 9	St Ait
V 10	St Guillaume ○
S 11	St Paulin
D 12	St Janvier
L 13	St Yvette
M 14	St Nino
M 15	St Marcel
J 16	St Nicolas
V 17	St Rosaline ☾
S 18	St Pisco
D 19	St Maurus
L 20	St Sébastien
M 21	St Agnès
M 22	St Vincent
J 23	St Bernard
V 24	St François de Sales ●
S 25	Conversion de St Paul
D 26	St Paul
L 27	St Angèle
M 28	St Thomas d'Aquin
M 29	St Cécile
J 30	St Marine
V 31	St Marcelle

2019

2020

DATES À NOTER :

4 13-14 JUILLET

FÊTE NATIONALE (Feu d'artifice, concours de pétanque)

COURANT OCTOBRE (DATE NON DÉFINIE)

LOTO

5 17 NOVEMBRE

MARCHÉ DE NOËL

6 7 DÉCEMBRE

TÉLÉTHON

7 15 DÉCEMBRE

NOËL DES ENFANTS



